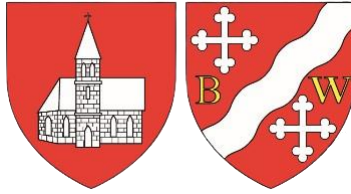


Commune Nouvelle de
BERNWILLER
Arrondissement d'Altkirch



2 rue de l'Ecole
AMMERTZWILLER
68210 BERNWILLER
Tél 03 89 25 30 15
bernwiller@orange.fr

DOSSIER DE MARIAGE CIVIL



CONDITIONS DE DÉPÔT DU DOSSIER ET LISTE DES PIÈCES À JOINDRE

Le mariage nécessite le consentement valable des futurs époux(es), le respect des conditions d'âge (18 ans révolus¹), des délais de publicité, des liens de parenté prohibés et d'absence de mariage antérieur non dissous.

■ CONDITIONS DE DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER

Le mariage est célébré à la mairie de Bernwiller si l'un(e) des époux(se), ou l'un de ses parents, à son domicile ou sa résidence établie par au moins un mois d'habitation continue à la date de la publication des bans.

Le dossier de mariage doit être déposé, complété et signé, au minimum un mois avant la date souhaitée du mariage (deux mois pour les ressortissants étrangers). **Aucun dossier ne sera accepté s'il n'est pas complet et la date de la cérémonie ne pourra pas être fixée.**

CAS PARTICULIERS

- Vous êtes ressortissant étranger, adressez-vous au secteur des mariages quelque mois avant d'engager les démarches afin d'obtenir la liste des pièces spécifiques à joindre à votre dossier.

■ LISTE DES PIÈCES À FOURNIR LORS DU DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER

- **Les pièces d'identité des futur(e)s époux(es)** : carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour (accompagné du passeport). En plus de la présentation des originaux, vous devez remettre une photocopie recto verso.
- **Un extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois** (pour un acte délivré en France) ou de moins de 6 mois (pour un acte délivré à l'étranger et qui devra être accompagné de sa traduction par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel ou de la Cour de cassation). Pour les français nés à l'étranger ou naturalisés : s'adresser au ministère des Affaires étrangères, service central de l'État civil, 44941 NANTES Cedex 9.

Si votre état civil est modifié entre la date de dépôt du dossier et le jour de la célébration du mariage, vous êtes tenu d'en informer la mairie en produisant un extrait de naissance avec filiation mis à jour.

¹ Le procureur de la République du tribunal de grande instance de Nanterre peut accorder une dispense d'âge pour le mariage d'un mineur, en présence de motifs graves. Le consentement des parents ou du représentant légal est alors obligatoire, soit le jour du mariage, s'ils sont présents et consentants, soit par acte authentique dressé par un notaire, ou devant l'officier d'état civil du domicile ou de la résidence des parents.

- **1 justificatifs de domicile ou de résidence** sur lesquels figurent les nom et prénom de chaque futur(e) époux(se), daté de moins de 3 mois, parmi la liste suivante :
 - Relevé de charges de copropriété
 - Quittance de loyer d'un professionnel
 - Facture d'électricité, d'eau ou de gaz
 - Facture de téléphone fixe ou d'abonnement à internet
 - Attestation d'assurance habitation
 - Avis de taxe d'habitation / Avis d'imposition sur les revenus

Si vous êtes domicilié à l'étranger : justificatif de domicile ou certificat de résidence établi par les autorités du pays dont vous êtes ressortissant daté de moins de 3 mois et traduit en langue française.

Si vous êtes étrangers :

- Carte de séjour, Passeport, Visa.
- Certificat de célibat délivré par le pays d'origine, le Consulat ou l'Ambassade.
- Certificat de coutume et de capacité matrimoniale délivré par le consulat ou l'Ambassade.

Si vous êtes hébergé(e) :

- Une lettre écrite sur papier libre, récente, datée et signée par l'hébergeant précisant la date de début de l'hébergement + copie recto verso de la pièce d'identité de l'hébergeant ;
 - 1 justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois ;
 - 1 justificatif personnel de l'hébergé(e) daté de moins de 3 mois (bulletin de salaire, relevé d'opérations bancaires) à l'adresse de l'hébergeant.
- **Vous souhaitez vous marier dans la ville de domicile ou de résidence de l'un de vos parents**, vous devez fournir en plus de vos propres justificatifs de domicile, les documents suivants :
 - 1 justificatif de domicile daté de moins de 3 mois au nom du ou des parents domicilié(s) ou résidant à Bernwiller ;
 - La photocopie recto verso de la pièce d'identité du parent figurant sur le justificatif de domicile.
 - **La fiche de renseignements concernant les futur(e)s époux(ses)** à compléter, dater et signer.
 - **La fiche de renseignements concernant les témoins** à compléter, dater et signer. La photocopie de la pièce d'identité recto verso de chaque témoin doit être jointe au document.
 - **Vous êtes veuf(ve) :** copie intégrale de l'acte de décès du conjoint de moins de 3 mois.
 - **Vous êtes divorcé(e) :** extrait d'acte de naissance avec filiation ou acte de mariage avec la mention de divorce. Pour les ressortissants étrangers, il faut joindre en plus le jugement de divorce accompagné de sa traduction en français faite par un traducteur agréé.
 - **Le certificat notarial** en cas contrat de mariage (à remettre au plus tard 15 jours avant la célébration).
 - **Le livret de famille**, si vous avez un ou des enfants en commun, accompagné des copies intégrales des actes de naissance de chaque enfant.

• **À NOTER :**

- Si l'un(e) des futur(e)s ne maîtrise pas la langue française, il faut prévoir pour la cérémonie un traducteur agréé.
- L'officier de l'état civil se réserve la possibilité de demander des pièces complémentaires au vu du dossier.
- L'audition des futur(e)s époux(ses) peut être demandée par l'officier de l'état civil sauf en cas d'impossibilité ou s'il apparaît, au vu des pièces du dossier, que cette audition n'est pas nécessaire (article 63 du Code civil)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS À COMPLÉTER PAR LES FUTUR(E)S ÉPOUX(SES)

■ RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CONJOINT N°1

Nom _____
Prénom(s) _____
Né(e) à _____ le _____
Profession _____
Domicilié(e) à _____
Situation matrimoniale* : célibataire – divorcé(e)– veuf(ve) - pacsé(e) (*rayer les mentions inutiles)
N° de téléphone _____
Courriel _____
Enfant de _____
Profession _____
Domicilié(e) à _____
Et de _____
Profession _____
Domicilié(e) à _____

■ RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CONJOINT N°2

Nom _____
Prénom(s) _____
Né(e) à _____ le _____
Profession _____
Domicilié(e) à _____
Situation matrimoniale* : célibataire – divorcé (e) – veuf (veuve) – pacsé (e) (*rayer les mentions inutiles)
N° de téléphone _____
Courriel _____
Enfant de _____
Profession _____
Domicilié(e) à _____
Et de _____
Profession _____
Domicilié(e) à _____

■ RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CONTRAT DE MARIAGE

Avez-vous prévu un contrat de mariage ? oui non

Si oui, ce contrat a été reçu le _____ par Maître _____
notaire à (ville, département) _____

--	--	--	--	--

■ **DATE ET HEURE DU MARIAGE :** _____

ENFANTS DU COUPLE

Nombre d'enfants concernés : _____

REMISE DES ALLIANCES – MARIAGE RELIGIEUX

Votre mariage civil sera-t-il suivi d'une célébration religieuse ? oui non

Si non, souhaitez-vous que les alliances soient remises à l'occasion du mariage civil ? oui non

NOMBRE D'INVITÉS PRÉVU : _____

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE « DE SECOURS » (POUVANT ÊTRE JOINT, SI NÉCESSAIRE, LE JOUR DE LA CÉRÉMONIE) :

■ **AUTORISATION DE PUBLICATION PRESSE**

Nous soussigné(e)s (noms/prénoms) _____

Autorisons

N'autorisons pas

la ville de Bernwiller à transmettre, aux fins de publication dans le Bulletin municipal et le site internet, vos noms et prénoms. La présente autorisation est établie conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978. Le droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent s'exerce auprès de la direction des Affaires civiles et générales.

Fait à _____, le _____

Signature du (de la) futur(e) conjoint n°1

Signature du (de la) futur(e) conjoint (e) n°2

LISTE DES TÉMOINS

À compléter par les futur(e)s époux(ses)

Les témoins doivent être âgés de 18 ans révolus au moins et maîtriser la langue française. Ils doivent être au minimum deux et au maximum quatre.

Les parents de l'un(e) des futur(e)s peuvent être témoins s'ils n'ont plus à donner leur consentement au mariage en raison de l'âge de leur enfant.

Un mineur peut être témoin s'il est émancipé soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance.

RENSEIGNEMENT SUR LE OU LES TEMOINS DU CONJOINT N°1	RENSEIGNEMENT SUR LE OU LES TEMOINS DU CONJOINT N°2
TEMOIN N°1 (OBLIGATOIRE)	TEMOIN N°1 (OBLIGATOIRE)
Nom	Nom
Nom marital	Nom marital
Prénom(s)	Prénom(s)
Adresse	Adresse
Profession	Profession
Situation familiale : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Veuf (ve) de _____ <input type="checkbox"/> Divorcé(e) de _____ <input type="checkbox"/> Autre _____	Situation familiale : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Veuf (ve) de _____ <input type="checkbox"/> Divorcé(e) de _____ <input type="checkbox"/> Autre _____
TEMOIN N°2 (FACULTATIF)	TEMOIN N°2 (FACULTATIF)
Nom	Nom
Nom marital	Nom marital
Prénom(s)	Prénom(s)
Adresse	Adresse
Profession	Profession
Situation familiale : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Veuf (ve) de _____ <input type="checkbox"/> Divorcé(e) de _____ <input type="checkbox"/> Autre _____	Situation familiale : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Veuf (ve) de _____ <input type="checkbox"/> Divorcé(e) de _____ <input type="checkbox"/> Autre _____

Ce document doit être remis avec une photocopie recto verso de la pièce d'identité des témoins, au moment du dépôt du dossier

CHECK-LIST

- Conjoint n°1 – Acte de Naissance
- Conjoint n°2 – Acte de Naissance
- Acte de Naissance avec mentions de reconnaissance des **enfants à légitimer.**
- Conjoint n°1 – Carte d'identité / Passeport
- Conjoint n°2 – Carte d'identité / Passeport
- Justificatif de domicile
- Livret de Famille
- Certificat de Notaire (en cas de contrat de mariage, à remettre 5 jours avant la date prévue)

EN CAS DE REMARIAGE

- Veuf, Veuve: Acte de décès
- Divorcés: Acte de naissance portant la mention de divorce
- Acte de mariage portant la mention de divorce

EN CAS DE MARIAGE DE MINEURS

- Consentements des pères et mères donné verbalement au mariage ou par acte authentique

POUR LES ETRANGERS

- Carte de séjour, Passeport, Visa
- Certificat de célibat délivré par le pays d'origine, le Consulat ou l'Ambassade
- Certificat de coutume et de capacité matrimoniale délivré par le Consulat ou l'Ambassade

POUR LES TÉMOINS

- Témoin n°1 - Conjoint n°1 – Carte d'identité / Passeport
- Témoin n°2 - Conjoint n°1 – Carte d'identité / Passeport
- Témoin n°1 - Conjoint n°2 – Carte d'identité / Passeport
- Témoin n°2 - Conjoint n°2 – Carte d'identité / Passeport